

CPF : le gouvernement fait payer les salariés !

FO dénonce avec la plus grande fermeté le projet, présenté mercredi en CNNCEFP (Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle) de hausse de 50 euros du ticket modérateur du CPF, pour le porter à 150 euros, ainsi que le plafonnement du bilan de compétences, des certifications du répertoire spécifique et du permis de conduire.

En vue de boucler le budget 2026 de France compétences, le gouvernement fait une nouvelle fois les poches des salariés et remet en cause un droit fondamental : l'accès à la formation tout au long de la vie.

Le plafonnement de ces dispositifs conduit mécaniquement à écarter des salariés et à restreindre leur recours à des formations pourtant essentielles à leur évolution, sécurisation professionnelle ou reconversion.

FO réaffirme son opposition au CPF monétisable, qui détourne la finalité du dispositif et instaure un reste à charge injuste. Le CPF est attaché à l'individu, pas aux besoins immédiats des entreprises ni aux tensions de recrutement locales ou sectorielles.

Cette nouvelle hausse du ticket modérateur constitue une attaque directe contre la formation professionnelle.

FO exige le retrait immédiat de ces mesures.

Paris, le 12 février 2026